



Commune de Nueil sous Faye

PROCES VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le 26 mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de NUEL-SOUS-FAYE, dûment convoqué, s'est réuni, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur PÉAN François, en session ordinaire.

Date des convocations du Conseil Municipal : 21 mai 2026

Étaient présents, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Mr PÉAN François, Mme RANCHER Cyrille, Mr HÉRIGAULT Fabrice, Mme DÉSME Nathalie, Mme BIDET Victoria, Mr BLIN Jean-Marc, Mme PRIEUR Laetitia, Mr RANCHER Maxime, Mme LAMOTTE Sarah et Mr COTTARD Raphaël, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Mr THIROUIN Pierre-Yves

Absent ayant donné procuration à : Mr THIROUIN Pierre-Yves a donné procuration à Mme RANCHER Cyrille.

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de représentés : 01

Nombre d'absents : 01

Nombre de votants : 11

Participante : Mme PINEAU Florence, secrétaire de mairie

Mr BLIN Jean-Marc a été élu secrétaire de séance

Mr Le Maire après avoir constaté le quorum ouvre la séance à 20h30.

Ordre du jour :

- Approbation du Compte rendu du 8 avril 2026 ;
- Décision du Maire
- 1. Délibération portant sur l'approbation des travaux de voirie ' Rue de la Saudaie' ;
- 2. Délibération portant sur la demande de la subvention ACTIV 3 pour les travaux de voirie ' Rue de la Saudaie' ;
- 3. Délibération portant sur la révision du cadre relative au régime indemnitaire RIFSEEP ;

4. Annulation de la Délibération 2026/01/05 du 29 janvier 2026 et Délibération portant sur l'approbation du devis actualisé de Poitou balayage pour l'entretien du Bourg et des hameaux ;
5. Délibération portant sur la nomination des représentants du syndicat Energie Vienne ;
6. Délibération portant sur la désignation des administrés en vue de la constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs (CCID) ;
7. Délibération portant la désignation d'un délégué représentant à la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
8. Délibération portant sur l'acquisition d'une armoire froide pour la salle polyvalente ;
9. Etude des devis d'Altrad Mefran en vue de (ou des) délibération(s) concernant l'achat d'équipement extérieur et de demande de subvention ACTIV 3 ;
10. Information sur le contrat de Bail du logement locatif situé 4 rue de la Mairie ;
11. Etude du dossier portant sur la localisation des illuminations de fin d'année pour 2026 ;
12. Information sur la procédure de reprise engagée de six concessions abandonnées ;
13. Information sur le dossier sinistre intitulé ' Rue de l'église' ;
14. Organisation du 14 juillet.

Approbation du compte rendu du 8 avril 2026 :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 8 avril 2026, ce dernier est **approuvé à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

Décisions du maire :

Conformément aux délégations de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour un montant maximal de 5000 € (cinq mille euros), Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a donné son accord pour les devis suivants en vue de facturation des sociétés :

- *EMI 79* pour la somme de 535.00€ HT soit 642.00 € TTC pour la vérification d'extincteurs ;
- *PEPINERE MARQUET* a perçu 112.91€ HT soit 124.20 € TTC (achats variés de fleurs)
- *OUEST OCCASION* a reçu la somme de 193.00€ HT soit 231.60 € TTC pour l'acquisition de huit grilles en inox destinées aux armoires froides de la salle polyvalente ;
- *COPRONET* a été rémunéré 199.93€ HT soit 238.73 € TTC pour une commande de produits d'entretien ;
- Afin d'effectuer un diagnostic DPE et ERP du logement situé au 4 rue de la Mairie, l'entreprise *BC2E* a été sollicité devis. Ce même devis a été accepté pour un montant de 393.75€ HT soit 472.50 € TTC ;
- *MONTIER MULTISERVICES* a perçu 635.50€ HT pour divers travaux d'entretien des espaces verts du mois d'avril.

Sujet 1 et 2 : DMC 2026/05/01 - Délibération portant sur l'approbation des travaux de voirie et de la demande de la subvention ACTIV 3 pour les travaux de voirie ' Rue de la Saudaie'.

Des travaux de bordures et de pose de caniveaux doivent être effectués **rue de La Saudaie** 86200 Nueil-sous-Faye pour faciliter l'évacuation des eaux pluviales il est proposé au conseil d'examiner les devis des Entreprises COLAS pour la somme de 8 296.77 € HT et RTL pour la somme de 8 757.50 € HT pour travaux équivalents.

Après consultation des différentes propositions, le conseil municipal à l'unanimité :

- A **APPROUVE** les travaux de voirie tels que proposés par l'entreprise COLAS ;
- A **RETENU** la société COLAS pour un montant de 8 296.77 € HT soit 9 956.12 € TTC.

Et

- AUTORISE Mr le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de la Vienne au titre de l'ACTIV 3 pour un montant de 6 637€ HT selon le plan de financement suivant :

Montant total des travaux	8 296.77 € HT	
	Montant HT	Taux
Autofinancement	1 659.77 € HT	20%
Département de la Vienne <u>Volet ACTIV 3</u>	6 637.00 € HT	80%
Total	8 296.77 € HT	100%

- AUTORISE Mr le Maire à signer tous documents rendant cette décision exécutoire.

Sujet 3 : DMC 2026/05/02 - Délibération portant sur la révision du cadre relative au régime indemnitaire RIFSEEP.

Mr le Maire demande au Conseil la révision des conditions d'attribution des primes IFSE et CIA aux salariés dans le cadre d'arrêt maladie et d'absence.

La révision du cadre relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel doit être revue tous les 4 ans.

Étant donné que la délibération N°2021/02/03 du 9 février 2021 a dépassé le délai réglementaire, il est indispensable que le conseil municipal se prononce en faveur de l'avis positif du Comité Social Territorial du 28 avril 2026 sur le projet de la collectivité soumis le 18 mars 2026. Ce dernier prévoit une mise à jour des montants minimums et maximums réglementaires, qui seraient révisés selon les mêmes critères que les montants applicables aux fonctionnaires de l'État, y compris l'IFSE et le CIA comme stipulé ci-dessous.

ANNEXE 1 – MONTANTS PLAFONDS

• Filière administrative

Catégorie B

CE REDACTEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS IFSE			MONTANTS ANNUELS CIA	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS - FONCTIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Secrétaire général de mairie	1 000 €	8 740 €	17 480 €	2 300 €	2 380 €

Catégorie C

CE ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS IFSE			MONTANTS ANNUELS CIA	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS - FONCTIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Secrétaire général de mairie	1 000 €	5 670 €	11 340 €	1 200 €	1 260 €

• Filière technique

Catégorie C

CE ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS IFSE			MONTANTS ANNUELS CIA	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS - FONCTIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Agent technique polyvalent	100 €	5 670 €	11 340 €	1 200 €	1 260 €

6

Le Maire sollicite l'accord du conseil pour la révision des seuils réglementaires minimum et maximum qui est fixé selon les mêmes critères que les montants annuels IFSE et CIA applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, DONNE SON APPROBATION à la clause de revalorisation mentionnée précédemment et AUTORISE Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires pour rendre cette décision exécutoire.

Sujet 4 : DMC 2026/05/03- Annulation de la Délibération n° 2026/01/05 du 29 janvier 2026 et Délibération portant sur l'approbation du devis actualisé de Poitou balayage pour l'entretien du Bourg et des hameaux.

Mr le Maire sollicite l'abrogation de la Délibération n°2026/01/05 du 29 janvier 2026, qui concerne l'approbation du devis de la société Poitou Balayage pour les nettoyages trimestriels de trois hameaux et mensuels pour le bourg, s'élevant à un total de 185,76 € TTC, à la suite d'une erreur de TVA présente dans le devis proposé par le prestataire.

Le conseil municipal à l'unanimité APPROUVE à l'unanimité l'abrogation de la Délibération 2026/01/05 du 29 janvier 2026 concernée.

Mr le Maire présente le devis modifié à une TVA DE 10% de l'entreprise Poitou balayage pour l'entretien, à raison d'un passage tous les 3 mois à la Brise, Montagret et au Petit Neuville, en plus du Bourg, pour la somme de 154.80€ HT soit 170.28 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité **Approuve** le devis de la société Poitou Balayage pour un montant de 170.28 € TTC et **Autorise** le Maire à poursuivre l'exécution de la présente et à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Sujet 5 : DMC 2026/05/04 - Délibération portant sur la nomination des représentants du syndicat Energie Vienne.

Vu l'article L 5211-7 du CGCT,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2023-DCL/BICL-016 en date du 28 décembre 2023, portant modification des statuts du Syndicat ENERGIES VIENNE,

Vu les statuts du Syndicat ENERGIES VIENNE en vigueur depuis le 1er janvier 2025,

Etant rappelé que la collectivité est adhérente du Syndicat ENERGIES VIENNE,

Considérant, à la suite des élections municipales et communautaires de 2026, la nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la collectivité au sein de la Commission territoriale d'Energie (CTE) du Syndicat ENERGIES VIENNE,

Considérant que, conformément aux dispositions du I de l'article L.5211-7 et de l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales, la désignation des délégués des collectivités au sein des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes est effectuée, par principe, au scrutin secret,

Considérant que ces mêmes dispositions prévoient, par dérogation, que le conseil municipal ou communautaire peut décider à l'unanimité de ses membres de ne pas procéder au scrutin secret et d'opter pour un autre mode de vote,

En conséquence, le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité pour :

- DESIGNER ses représentants pour siéger au sein de la Commission Territoriale d'Energie du Syndicat ENERGIES VIENNE de son territoire :
 - Monsieur **François PEAN** - représentant CTE titulaire ;
 - Monsieur **Maxime RANCHER** - représentant CTE suppléant ;

Sujet 6 : DMC 2026/05/05 - Délibération portant sur la désignation des administrés en vue de la constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs (CCID).

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée dans les communes de moins de 2 000 habitants :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Quant à la nomination des commissaires par le Directeur Régional des Finances Publiques, elle a lieu dans les 2 mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 20 mai 2026.

Les conditions prévues pour les commissaires sont :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne ;
- Avoir 25 ans au moins ;
- Jouir de leurs droits civils ;

- Être familiarisées avec les circonstances locales ;
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;
- Être inscrit aux rôles des impositions directes locales de la commune.

Pour cela, il appartient au conseil municipal de dresser une liste de 12 titulaires et 12 suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

↳ Décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms ci-dessous :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES

M. LAURENT Pascal
2, Venelle des goileries
86200 NUEIL-SOUS-FAYE

M. PROUST Michel
4, Rue de la Garenne
LA BRISE
86200 NUEIL-SOUS-FAYE

M. MEUNIER Janick
2 Gaudion
86140 LENCLOITRE

M. THIROUIN Pierre-Yves
5 Jallet
86200 NUEIL SOUS FAYE

Mme LAMOTTE Sarah
1 lieudit le Moulin de Gouelle
86200 NUEIL-SOUS-FAYE

Mme CRUZEIRO Marie-Ange
6, Rue de la Mairie
86200 NUEIL-SOUS-FAYE

Mr COTTARD Raphael
5, Rue de Marselon
LE PETIT NEUVILLE
86200 NUEIL-SOUS-FAYE

Mme BIDET Victoria
1, rue Marselon
LE PETIT NEUVILLE
86200 NUEIL-SOUS-FAYE

Mr BLIN Jean-Marc
1, rue du Château
86200 NUEIL-SOUS-FAYE

M. DELAGARDE Francis
3, rue de la Mairie
86200 NUEIL-SOUS-FAYE

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

M. BENOIT Jean-Pierre
2, Cité de la Baraudière
86200 NUEIL-SOUS-FAYE

Mme DESMÉ Nathalie
7, rue du château
86200 NUEIL-SOUS-FAYE

M. PIRODEAU Bruno
2, Champerault
86200 NUEIL-SOUS-FAYE

M. RITOUX Christian
4, Rue de Laquereau
MALABRY
86200 NUEIL-SOUS-FAYE

Mme VISSE Amandine
6 , rue de l'Étang
86200 NUEIL-SOUS-FAYE

M. JOUANNEAU Ludovic
5 bis rue de la Saudaie
86200 NUEIL-SOUS-FAYE

M. HERIGAULT Fabrice
8, cité de la Baraudière
86200 NUEIL-SOUS-FAYE

Mme PRIEUR Laetitia
4 impasse des Guins
86200 NUEIL-SOUS-FAYE

Mme GLUMEAU Nathalie
2,lieudit la Maurinière
86200 NUEIL-SOUS-FAYE

Mme BOS Corinne
1, Rue du Stade
86200 NUEIL-SOUS-FAYE

Mme HERIGAULT Annick
3, rue de Marselon
86200 NUEIL-SOUS-FAYE

Mme RANCHER Cyrille
10, Rue de l'Etang
86200 NUEIL-SOUS-FAYE

M. GOUIN Jean-Paul
8, rue du Negron
NIORTEAU
86200 LOUDUN

M. AUBERGEON Quentin
2, l'Ormeau Chaunais
86200 NUEIL-SOUS-FAYE

Sujet 7 : DMC 2026/05/06 - Délibération portant la désignation d'un délégué représentant à la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Par délibération n°CC-2026-04-330, la Communauté de communes du Pays Loudunais à crée la CLECT et décidé de composer la CLECT, de **67 membres désignés par les communes** comme suivant l'arrêté préfectoral fixant la répartition des sièges au sein de la Communauté de communes du Pays Loudunais à compter du renouvellement des conseils municipaux de 2026.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L.2121-33 du Code général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de délibérer pour **désigner 1 membre** pour siéger à la CLECT. Il est rappelé que la désignation porte sur le(s) délégué(s) communautaire(s), comme prévu dans la délibération du conseil communautaire susvisée.

Le mode de désignation s'effectue, dans les conditions fixées à l'article L 2121-21 CGCT (scrutin secret sauf décision unanime de voter au scrutin public).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-33 ;
VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;
VU la délibération n°CC-2026-4-330 portant création de la CLECT et décidant de sa composition ;

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour désigner comme membre siégeant au sein de la CLECT :

- Mr PEAN François

En conséquence, le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- **DESIGNE comme membre siégeant au sein de la CLECT :**

- Mr PEAN François

Sujet 8 : Acquisition d'une armoire froide pour la salle polyvalente.

Suite à l'examen des devis fournies par la société Ouest Occasion pour l'achat potentiel d'une armoire froide à une porte, qu'elle soit d'occasion ou neuve, le conseil envisage une réflexion pour décider de l'achat d'une armoire froide ou de la conception d'un autre projet dans la salle des fêtes.

Sujet 9 : DMC 2026/05/07- Analyse des devis d'Altrad Mefran Collectivités en vue d'une délibération concernant l'achat d'équipement extérieurs et du financement ACTIV 3.

La collectivité souhaite faire l'acquisition d'une nouvelle structure en bois et d'un nouveau panneau d'affichage extérieur .

Mr le Maire annonce que le budget 2026 couvrira en investissement la facture d'un montant de€ hors taxes, ce qui correspond à un total de€ toutes taxes comprises et que la subvention ACTIV 3 sera demandée au Département de la Vienne.

Mr le Maire propose au conseil municipal d'étudier les différentes propositions de la société ALTRAD et de de délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis de la société ALTRAD MEFRAN Collectivités pour un montant de 5 255.00 € HT, ce qui correspond à un total de 6 306.00 € TTC détaillé comme suit :
 - La structure bois type *CABANE DES ELFES* pour 4 250.00 € HT ;
 - Le panneau d'affichage seul pour 75.00 € HT
 - Le tableau d'affichage extérieur côte à côte à côte pour 840.00 € HT;
 - Frais de transport pour 90.00 € HT.

Et

- **AUTORISE** Mr le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de la Vienne au titre de l'ACTIV 3 pour un montant de 4 204.00 € HT selon le plan de financement suivant et à signer tous documents rendant cette décision exécutoire

Montant total des travaux	5 255.00 € HT	
	Montant HT	
Autofinancement	1 051.00 € HT	20 %
Département de la Vienne <u>Volet ACTIV 3</u>	4 204.00 € HT	80 %
Total	5 255.00 € HT	100%

Sujet 10 : Information sur le contrat de Bail du logement locatif situé 4 rue de la Mairie.

Mr le Maire a fait part au conseil municipal du renouvellement pour l'année 2026 du contrat de location du logement situé au 4 rue de la Mairie en faveur du locataire Mr SIKORSKI Patryk, selon les mêmes conditions que l'ancien contrat signé par les deux parties.

L'établissement des diagnostics DPE et ERP pour le logement, réalisé par la société BC2E, est actuellement en cours de rédaction et sera remis à la mairie dans un avenir proche.

Sujet 11 : Etude du dossier portant sur la localisation des illuminations de fin d'année pour 2026.

En concertation avec Sorégies, la municipalité est en train de finaliser le dossier concernant le positionnement des décorations de fin d'année pour 2026.

Toutefois, le Maire aborde la difficulté rencontrer l'année dernière de l'installation des récentes illuminations acquises par la municipalité et sollicite l'opinion du conseil.

Il est donc décidé de l'emplacement des récentes illuminations et fera la demande prise supplémentaire à Sorégies.

Sujet 12 : Information sur la procédure de reprise engagée de six concessions abandonnées.

Une procédure de reprise de six concessions abandonnées est engagée depuis le 1^{er} mai 2026.

Après le 1er juin 2027, la municipalité aura la possibilité de restaurer les concessions mentionnées et de les proposer à nouveau aux individus cherchant à les acheter selon les conditions de prix établies.

Sujet 13 : Information sur le dossier sinistre intitulé ' Rue de l'église'.

L'ouverture du sinistre du litige avec Mr MONTEIL n'a mis en avant aucun lien de causalité entre notre Responsabilité Civile Professionnelle et les dommages du tiers affecté.

Sujet 14 : Organisation du 14 juillet

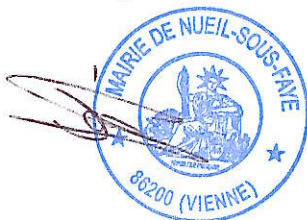
Comme l'année dernière, il est demandé au Traiteur DOUSSET de proposer un devis pour le menu du repas du 14 juillet 2026.

Questions diverses

- ✓ Le conseil municipal est dûment convoqué le vendredi 5 juin 2026 à 20h00 pour l'élection des représentants à l'élection Sénatoriales 2026;
- ✓ Le tirage au sort du Jury d'Assises pour l'année 2027 sera le vendredi 5 juin 2026 à 8h00 à la Mairie de Monts-sur- Guesnes;
- ✓ Le retrait du marronnier sur la place Saint-Georges est prévu pour le mois de juin;
- ✓ L'assemblée générale de l'Agences des Territoires de la Vienne aura lieu le 18 septembre 2026.

Mr le Maire clôture la séance à 23h30

Le Maire
Mr PÉAN François



Le Secrétaire de séance
Mr BLIN Jean-Marc

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

-

SÉANCE DU 26 MAI 2026

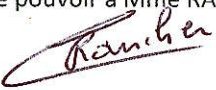
DMC 2026/05/01	APPROBATION DEVIS TRAVAUX et du PLAN DE FINANCEMENT ACTIV 3_RUE DE LA SAUDAIE	Voté à l'unanimité
DMC 2026/05/02	PORTANT SUR LA REVISION DU CADRE RELATIVE AU REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP	Voté à l'unanimité
DMC 2026/05/03	ABROGATION DE LA DELIBERATION n°2026/01/05 du 29 janvier 2026 et APPROBATION DU DEVIS n°DE00016 du 19 mai 2026 DE POITOU BALAYAGE	Voté à l'unanimité
DMC 2026/05/04	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SYNDICAT ENERGIE VIENNE	Voté à l'unanimité
DMC 2026/05/05	PRÉSENTATION DE LA LISTE DES ADMINISTRÉS EN VUE DE LA CONSTITUTION DE LA NOUVELLE COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (C.C.I.D.)	Voté à l'unanimité
DMC 2026/05/06	PORTANT SUR LA DESIGNATION D'UN DELEGUE REPRESENTANT A LA CLECT	Voté à l'unanimité
DMC 2026/05/07	PORTANT SUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS EXTERURS ET du PLAN DE FINANCEMENT ACTIV 3	Voté à l'unanimité

COMMUNE DE NUEIL-SOUS-FAYE

Place Saint Georges
86200 NUEIL-SOUS-FAYE

-

Tableau des Présences - Séance du 26 mai 2026

PÉAN François	Maire	
RANCHER Cyrille	1 ^{ère} Adjointe	
HÉRIGAULT Fabrice	2 ^{ème} Adjoint	
DESMÉ Nathalie	3 ^{ème} Adjointe	
THIROUIN Jean-Yves	C.M.	A donné pouvoir à Mme RANCHER Cyrille 
BIDET Victoria	C.M.	
BLIN Jean-Marc	C.M.	
Mme PRIEUR Laetitia	C.M.	
RANCHER Maxime	C.M.	
LAMOTTE Sarah	C.M.	
COTTARD Raphael	C.M.	